

PROJET DE DÉCLARATION COMMUNE

NEGOCIE ENTRE LE PARTI SOCIALISTE ET LE PARTI RADICAL

(avant le Congrès d'Épinay)

A. - POUVOIR POLITIQUE ET PUISSANCE ÉCONOMIQUE

Tout projet politique réaliste doit s'appuyer sur une analyse exacte de la société française d'aujourd'hui. Sur l'analyse et sur le projet les deux organisations constatent de nombreux points de convergence : le désordre capitaliste est incapable de satisfaire de manière décente les besoins collectifs des citoyens; il est infirme devant le chômage, l'inflation, les crises de paiements internationaux; il ne résoud pas les graves problèmes de l'aménagement et de l'équilibre régionaux; il ne peut faire face aux formes multiples de nuisance et de pollution engendrées par un développement industriel et urbain anarchique, et souvent déprédateur, dont souffrent surtout ceux qui vivent de leur travail. Il laisse subsister des disparités de niveau de vie et une inégalité des chances qui heurtent la volonté de justice. Il ne peut assurer la prise de responsabilité des travailleurs dans le développement économique et dans la marche des entreprises.

Sans volonté et sans morale publiques, le pouvoir économique actuel s'efforce de conditionner la volonté du plus grand nombre, pour substituer ses fins à celles de l'intérêt général. Il trouve dans le pouvoir politique un complice à la fois consentant et nécessaire : le pouvoir politique ne peut et ne doit lui être plus longtemps subordonné. C'est le moyen de réaliser la démocratie.

A cette fin, les deux partis travailleront en commun pour substituer au système actuel une société économique dans laquelle l'ensemble de la population pourra déterminer elle-même et démocratiquement sa hiérarchie des valeurs et le choix de ses moyens. L'effort de chacun, la richesse collective, le potentiel de production doivent être mis au service de tous.

- I -

Les deux délégations ont constaté que le Manifeste Radical et le Plan d'Action Socialiste attribuent une importance particulière à la satisfaction des besoins collectifs et à la démocratie dans l'entreprise.

La priorité de l'effort national doit être donnée aux besoins et donc aux équipements collectifs; santé, éducation, logements, communications, sécurité économique et sociale des individus. La politique des interventions et des finances publiques doit naturellement obéir la première à cet ordre de priorités. Cette politique de bien être est une politique de développement : les facteurs essentiels du développement sont les équipements de la Collectivité nationale, non une poussière de subventions dispersées et souvent gaspillées.

Les conditions de la démocratie dans l'entreprise sont liées au développement du syndicalisme, dont il faut sauvegarder l'autonomie et l'originalité.

./...

Concrètement, cette politique implique : l'extension des pouvoirs et des moyens d'action des Comités d'Entreprise; l'élargissement et le respect des droits syndicaux dans l'entreprise, en particulier celui à l'information économique qui sera satisfait, notamment, par la communication de l'ensemble des documents de gestion; la garantie du droit à la formation permanente, avec la collaboration de l'Education Nationale; l'amélioration et le respect de la législation sociale, assuré par le renforcement des moyens de l'inspection du travail. Les travailleurs devront disposer pleinement des droits d'information, de contrôle de propositions et de recours.

Dans le secteur public, le pouvoir de décision doit être redistribué en fonction de trois exigences : les impératifs de l'intérêt général, les intérêts de l'ensemble des travailleurs des entreprises concernées et la nécessité des équilibres économiques et financiers de l'entreprise.

Dans le secteur privé, les deux partis se refuseront à encourager des formules trompeuses qui feraient porter aux travailleurs des responsabilités dont le statut de l'entreprise ne leur donnerait pas le plein exercice.

Le Parti Radical souhaite la participation aux décisions de l'entreprise, aux côtés de représentants du capital, de ceux du travail et du management.

- II -

Les priorités collectives et l'application d'un plan ne sont pas contradictoires avec l'épanouissement d'une économie concurrente et d'initiative. Il s'agit de mettre en pratique un système original qui ne soit ni la planification faussement indicative de l'Ouest, ni celle, réellement autoritaire, de l'Est.

Le plan doit être le principal moyen de réalisation de choix démocratiques de civilisation. Il doit donc être l'oeuvre de l'ensemble des citoyens. Cela suppose, avant le choix souverain des organes parlementaires élus, sa préparation approfondie par des instances nationales et régionales donnant une plus juste place aux organisations représentatives des travailleurs.

Préparé et adopté de manière à correspondre exactement à la volonté générale, le Plan devra être exécuté fidèlement.

Pour cela - et outre la réforme fiscale indispensable pour en répartir plus équitablement les charges - il sera nécessaire de programmer dans le cadre du plan des dépenses budgétaires et les interventions financières publiques ; d'harmoniser les grandes options économiques et sociales avec le contrat commun de législature.

Les dépenses publiques devront être purgées de toutes les interventions financières s'analysant comme des subventions du contribuable à des entreprises privées, ce qui allègera les charges publiques. Là où une intervention sera jugée indispensable, elle prendra autant que possible la forme d'une participation publique à la propriété et donc aux décisions en particulier dans les entreprises

titulaires de marchés publics nationaux et bénéficiant, à ce titre; de conditions privilégiées.

Le maintien de mécanismes de marché, garanties d'une économie de concurrence et d'initiative, commande une surveillance très stricte des stratégies d'entente et de domination, le pouvoir politique se donnera les moyens de l'exercer efficacement.

Dans un monde de concurrence internationale, une garantie importante de l'autonomie et de la liberté réside principalement dans la rationalité d'ensemble de l'économie. Celle-ci doit permettre une croissance rapide des revenus et l'équilibre des paiements extérieurs.

C'est pourquoi toute décision économique tiendra le plus grand compte du nécessaire surplus collectif et de la capacité concurrentielle du pays.

La politique proposée vise à garantir ces résultats par la priorité donnée aux vrais facteurs de développement; par l'exclusion des dépenses improductives et de l'appropriation privée - immorale et stérile - des deniers publics; par la réduction des risques de décisions purement spéculatives et contraires à l'intérêt général.

Elle se subordonnera elle-même au réexamen permanent de sa propre logique. Elle créera enfin les conditions d'une stabilité monétaire, car si l'inflation est inégalitaire, l'inégalité est inflationniste.

- III -

Dans cette économie, une responsabilité importante incombera au secteur public. A cette fin, l'Administration de l'Etat sera réorganisée, ses structures et ses méthodes seront modernisées et assouplies pour éviter qu'elle ne demeure l'instrument de castes cooptées et organisées.

Les grandes opérations financières et de crédit constituent en fait de véritables interventions économiques et industrielles de portée collective. L'intégration dans le secteur public de l'ensemble des activités bancaires et d'assurances est la seule manière de permettre la nécessaire réorganisation de ces activités et de leur contrôle.

Il doit en aller de même pour les industries privées en situation de monopole ou pour celles qui remplissent des tâches d'intérêt national supérieur (armement, santé...), avec le souci constant d'éviter une simple étatisation ?

Dans les secteurs où l'initiative privée nationale ne peut répondre aux besoins collectifs, la puissance publique créera des entreprises nouvelles.

L'ensemble du secteur public, ancien et nouveau, devra être libéré à la fois des contraintes bureaucratiques et de la pression des intérêts privés : pour cela, il sera réorganisé en tenant compte principalement de trois impératifs :

./...

* Une diversification dans les formes des entreprises, qui respecte leur autonomie et qui leur permette d'être adaptées à leur fonction.

Cette diversification sera assurée par la variété et la souplesse des formules de contrôle public ; à côté des nationalisations, on pourra notamment procéder à des prises de participations publiques dans le capital des Sociétés de nature à assurer un contrôle effectif de leur gestion et de leur politique.

* La saine gestion des entreprises, gage de leur responsabilité industrielle et commerciale.

* Une authentique démocratie économique en leur sein.

- IV -

La fin de la transmission héréditaire de la propriété des moyens de production, qui aggrave l'accumulation des pouvoirs privés dans l'économie, est considérée par le Parti Radical comme un objectif moral et économique de première importance.

Les deux Partis estiment que cet objectif sera atteint par une progressivité accrue des droits de succession sur les grands patrimoines. Au contraire, les héritages familiaux ordinaires, porteurs de traditions et de valeurs, mais qui ne représentent pas un instrument de pouvoir, seront exonérés de tout droit de succession dans une proportion plus large qu'aujourd'hui.

Ils considèrent que cette proposition doit être approfondie, notamment dans le domaine des mesures techniques de lutte contre la fraude fiscale.

o

o o

L'ensemble de ces mesures vise en particulier à transformer les structures de production de notre pays pour lui permettre de tirer parti de ses atouts économiques dans la compétition internationale et d'apporter sa pleine contribution à la construction de l'Europe.

Attachés l'un et l'autre à la constitution d'une véritable communauté économique européenne, les deux partis appuieront et proposeront les mesures qui pourront renforcer ses moyens d'action notamment pour lui conférer et lui conserver la maîtrise de son développement.

B. - ACCES A L'EGALITE SOCIALE

INTRODUCTION

Rechercher l'égalité, c'est postuler le droit pour toute créature humaine à une identité de respect, quelle que soient sa race son sexe, son importance sociale ou sa qualité. C'est refuser d'admettre "une dépendance de nature" de tout individu à l'égard de qui que ce soit, homme ou classe.

Le respect de cette égalité fondamentale constitue l'une des finalités que se proposent ensemble Parti Socialiste et Parti Radical. Mais, il n'est nullement suffisant de la décréter pour la voir s'établir au niveau des êtres. Elle exige l'intervention de la puissance publique pour réaliser non seulement l'égalité juridique, et l'égalité des chances, mais encore l'égalisation des conditions matérielles d'existence, sans lesquelles elle risque de rester formelle.

L'ECOLE ET L'EGALITE DES CHANCES

L'égalisation des chances s'établit en premier lieu par l'Ecole. Mais celle-ci doit se transformer pour devenir dès le plus jeune âge un instrument de correction efficace du milieu d'origine afin de remédier aux distorsions d'avenir qui y trouvent leur source. Il faut démocratiser l'enseignement, ce qui appelle l'instauration d'une unité de structure de l'Education Nationale conçue comme un véritable service public, démocratiquement géré, laïque et gratuit, les fonds publics devant rester attribués aux seuls établissements publics. A l'autre extrémité l'éducation permanente se doit d'offrir à chaque instant une possibilité de remise à jour des connaissances, garantie de progrès et de plein emploi.

Un effort particulier doit être consenti pour les moins doués, nul ne devant se sentir abandonné.

Moyen essentiel d'égalisation des chances, l'école jouera d'autant plus pleinement son rôle que s'accompliront simultanément les transformations sociales.

L'EGALITE DANS L'ENTREPRISE

Dans l'entreprise, Radicaux et Socialistes se prononcent pour une large promotion du syndicalisme, mais demeurent opposés au syndicalisme obligatoire, comme à toute organisation de style corporatiste. Il reste une force de contestation, face à l'injustice et aux inégalités sociales. Il doit rester autonome vis-à-vis de l'Etat comme des partis politiques.

L'éventail hiérarchique ne saurait être défendu en soi. Son amplitude est la conséquence d'un malthusianisme certain de la formation, alliée à une insuffisance relative de la richesse consommable. Il faut donc mener une action dans ces deux directions pour obtenir une différenciation moins accusée indispensable à la réalisation de l'égalité de dignité.

./...

Dans le même ordre d'idées, il ne suffit pas de décréter ou de reconnaître par convention collective l'égalisation des salaires régionaux comme celle des salaires masculins et féminins pour que celle-ci s'établisse. Encore faut-il promouvoir toutes les actions indirectes qui agissent sur les causes de ces anomalies de rétributions : formation professionnelle, aménagement du territoire, etc.

Il importe surtout de tendre vers une société dans laquelle un équilibre plus satisfaisant se réalise entre la rémunération des producteurs et celle du capital, encore trop privilégiée dans le système actuel où les risques traditionnels de l'entreprise sont fréquemment mis à la charge de la collectivité.

L'EGALITE PAR LA POLITIQUE

L'exigence fondamentale de dignité amène les deux partis à formuler la nécessité d'un revenu minimum familial garanti, indépendant des circonstances de la vie.

Si les deux partis se prononcent dans ce sens c'est qu'ils entendent réaliser le droit à l'emploi par une adaptation permanente, conçue au sens large du terme, c'est-à-dire intéressant toutes les catégories de la nation. Le coût des éventuelles reconversions doit s'apprécier non plus en termes de rentabilité immédiate, mais de rentabilité collective dans le temps. En d'autres termes, mieux vaut subventionner une conversion que le maintien d'une activité dépassée. Les travailleurs sont plus sûrement bénéficiaires de la première politique que de la seconde.

L'égalisation des conditions doit en outre être recherchée par la priorité très large accordée aux équipements collectifs mis à la disposition de tous et alimentés par tous en fonction des facultés contributives. C'est dans cet esprit que doivent être traités les problèmes de la Sécurité Sociale et ceux qui sont propres au troisième âge.

La politique fiscale doit jouer un rôle important dans le combat pour l'égalité. Les moyens à mettre en oeuvre intéressent spécialement la lutte contre la fraude, la progressivité de l'impôt sur les revenus, l'écrêtement des grandes fortunes par les droits de succession et au besoin l'établissement d'un impôt annuel frappant celles-ci. Les taux seront ajustés à l'objectif visé pour ne mettre en cause, ni le progrès économique, ni les patrimoines familiaux, fruits du travail et de l'épargne.

C. - REDISTRIBUTION ET EXERCICE DU POUVOIR PUBLIC

La liberté et les droits des citoyens trouvent leur garantie dans des structures démocratiques à tous les niveaux du pouvoir public.

D'une part, il faut donner à la région et redonner au département et à la commune un contenu politique suffisant pour qu'ils jouent un rôle effectif d'équilibre des tendances centralisatrices du pouvoir.

D'autre part, il faut donner, par la construction de l'Europe, les moyens de mettre fin à l'exacerbation systématique de l'idée nationale. Celle-ci sert souvent à dissimuler des intérêts particuliers et, aussi, entretient des risques de tension et de conflits internationaux.

Il est nécessaire de rapprocher les citoyens des centres de décision, qui doivent être situés le plus près possible des problèmes à résoudre. La redistribution des pouvoirs aux collectivités locales doit d'abord attribuer aux communes des pouvoirs effectifs et les moyens notamment financiers, de les exercer. Radicaux et Socialistes demandent la suppression du régime actuel des subventions, trop souvent arbitraire et actuellement trop souvent influencées par des considérations partisans, qui maintient sous la tutelle financière de l'Etat communes, départements et régions. Toute réforme communale qui ne serait pas accompagnée d'une profonde réforme des finances locales serait un leurre si celle-ci ne fournissait pas aux collectivités locales les ressources autonomes suffisantes pour garantir leur responsabilité. Les organes de la démocratie communale seront rétablis à PARIS.

Les deux partis préconisent la création de régions dotées de pouvoirs importants en matière économique et sociale. Les régions devront notamment posséder à leur échelon les instruments d'intervention économique (banques d'investissements, entreprises publiques, récupérations des plus-values foncières résultant de l'effort d'équipement, planification articulée avec le Plan national etc...) les institutions régionales comprendront une assemblée régionale élue au suffrage universel et un exécutif régional désigné par cette assemblée. La région disposera de services propres d'études, d'exécution et de contrôle afin de briser le monopole des moyens techniques détenu au jourd'hui par les services de l'Etat.

Il faut supprimer la confusion, dans la personne du Préfet, de l'intérêt de l'Etat et de l'intérêt local. Face à l'exécutif régional, le représentant du gouvernement exprimera les seuls intérêts de l'Etat. Dans cette conception, l'Etat délesté des tâches qui ne lui incombent pas, conserve ses compétences propres et mène de grandes opérations structurantes dans le domaine des voies de communication, de la politique énergétique, de l'industrie lourde etc...

Le Parti Radical et le Parti Socialiste affirment leur volonté de défendre et de développer les libertés publiques traditionnelles et les droits économiques et sociaux. Ils lutteront en parti-

./...

culier pour transformer la police en un instrument de sécurité, soumis au contrôle d'un pouvoir judiciaire indépendant ; étendre les libertés syndicales dans l'entreprise et rassembler les conditions de leur exercice ; garantir la liberté d'expression et notamment l'indépendance des rédacteurs au regard des bailleurs de fonds dans l'ensemble de la presse écrite et parlée, ainsi qu'un accès égal à une¹² formation objective et complète dont l'O.R.T.F doit enfin donner l'exemple ; exiger des formations politiques et syndicales qu'elles fassent connaître leurs ressources et vivent des cotisations de leurs adhérents, de souscriptions personnelles contrôlables et de subventions publiques proportionnelles à leurs forces ; permettre aux assemblées délibérantes de contrôler effectivement, sans la paralyser l'action gouvernementale dont les objectifs et les moyens sont définis par le contrat de législature.

Les deux partis affirment leur volonté de mener une politique axée sur une recherche active de la paix. La France doit prendre l'initiative en matière de désarmement et donner l'exemple en reconvertissant l'effort nucléaire français à des fins pacifiques. Elle signera les traités de contrôle des armements conclus ces dernières années et reprendra sa place au Comité des Dix-huit, au lieu de fournir des armes aux régimes oppressifs, comme aujourd'hui. Elle contribuera au développement de l'aide au Tiers-Monde et soutiendra les peuples qui luttent pour prendre en mains leur destin.

Les deux partis considèrent que la dissolution simultanée du Pacte Atlantique et du Pacte de Varsovie constituerait un pas important dans la voie de la paix. A cette fin la France proposera des mesures politiques concrètes pour développer la coopération entre tous les peuples européens.

Ils se prononcent pour le renforcement et l'élargissement de la Communauté Européenne, ses institutions devant être simultanément démocratisées. La construction de l'Europe implique des délégations de souveraineté démocratiquement décidées à des institutions politiques démocratiquement contrôlées par une Assemblée parlementaire élue au suffrage universel.

Les objectifs économiques et sociaux de l'ensemble des présents documents indiquent le sens dans lequel doit s'orienter la construction européenne.

Notre continent échappera ainsi à sa situation actuelle d'effacement et de dépendance et contribuera par une présence effective dans le concert international à consolider la paix et à favoriser les progrès de la démocratie dans le monde.